



OFFRE D'EMPLOI HORTICULTEUR (TRICE) Poste saisonnier, temps plein

La Conception est une Municipalité composée d'une équipe formidable et des plus dynamiques. Vous êtes une personne travaillante qui a à cœur l'enjolivement du milieu, nous avons un poste pour vous!

*Municipalité de La Conception est un joyau où il fait bon vivre,
où les citoyens sont heureux et tiennent à cœur leur communauté
et la richesse des lieux, et où les amateurs de plein air gravent de magnifiques souvenirs dans leur mémoire!
En effet, La Conception est un vaste territoire naturel d'au moins 140 km², englobant une trentaine de lacs, une magnifique rivière et ses plages sablonneuses, des paysages à couper le souffle et une faune impressionnante.*

SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous la supervision du contremaître des travaux publics, l'horticulteur (trice) aura comme principal mandat d'effectuer toutes tâches relatives aux espaces verts de la Municipalité.

TÂCHES GÉNÉRALES DU POSTE

- Effectuer la préparation, la plantation et l'entretien des aménagements paysagers de la Municipalité
- Effectuer les travaux d'entretien et d'aménagement des parcs et terrains de jeux
- Procéder à la planification annuelle et aux achats nécessaires pour la réalisation des travaux d'horticulture en conformité avec la politique d'achat de la Municipalité
- Tenir à jour l'inventaire des équipements et matériaux nécessaires aux activités de sa fonction
- Fournir les recommandations et son expertise pour le maintien et le développement des parcs et espaces verts de la municipalité
- Effectuer toute autre tâche connexe

EXIGENCES

- Diplôme d'études en horticulture ou dans un domaine connexe
- Posséder un permis de conduire valide (classe 5)
- Avoir une bonne endurance physique et résistance aux intempéries
- Avoir un bon esprit d'équipe, jugement et une bonne débrouillardise
- Être autonome

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Poste saisonnier : début du mois de mai à la mi-octobre environ
- Horaire de 39.5 heures/ semaine, du lundi au vendredi (termine à 11h30 le vendredi)
- Rémunération selon la convention collective en vigueur
- Congés mobiles et journées de maladie non utilisées monnayables
- Fonds de retraite très compétitif (partie payable par l'employeur plus grande que celle de l'employé)
- Assurance collective
- Ambiance d'équipe des plus dynamiques

Échelle salariale :

Entre 25.10\$ et 26.73\$/heure selon expérience et compétence.

ENTRÉE EN FONCTION : Octobre 2023 ou mai 2024

Si le défi vous intéresse, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 1^{er} octobre 2023 par courriel, à l'attention du directeur des services techniques, M. Roch Gervais: greffe@municipalite.laconception.qc.ca.

Nous vous remercions de votre intérêt. Seuls les candidats retenus seront contactés. Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.